

COMMUNIQUE DE PRESSE

16 février 2012

Le dispositif "tranquillité vacances" peut désormais être sollicité par les particuliers tout au long de l'année

Ce dispositif qui, à l'origine, ne concernait que les vacances scolaires a récemment été élargi. Aujourd'hui, **les services de police et de gendarmerie assurent tout au long de l'année, dans chacune des communes situées dans leur zone de compétence, des surveillances sur les résidences non occupées.** Ce dispositif vise à enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant ces périodes de vacances et contribuer à développer la relation entre les forces de sécurité intérieure et la population. Elle doit être, aussi, l'occasion de sensibiliser les personnes aux gestes élémentaires de prévention pour éliminer certaines vulnérabilités aux vols par effraction.

Les personnes, désirant bénéficier de ces contrôles, doivent se présenter à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police. Elles doivent communiquer leurs dates de départ et de retour, et préciser le moyen de les joindre en cas de nécessité ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone des personnes à prévenir éventuellement sur place.

Un certain nombre de précautions doivent cependant être prises par les particuliers, avant leur départ, pour assurer la sécurité de leur domicile :

- **protection des accès**
 - verrouiller portes et fenêtres,
 - changer les serrures en cas de vol ou de perte des clés, ou s'il y a installation dans un nouvel appartement,
 - ne pas inscrire son nom et son adresse sur le trousseau de clés,
 - éviter de laisser les clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- **les biens**
 - ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent,
 - répertorier les objets de valeur et noter les numéros de série des carnets de chèque.
- **en cas de longue absence,** mettre en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.

De manière générale, il convient de laisser une apparence habituelle à l'habitation. Pour cela, demander à une personne de l'entourage d'ouvrir et fermer les volets chaque jour et de relever le courrier.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
Tél. 05 53 77 61 82 - Portable 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.pref.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
Tél 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.pref.gouv.fr